



Mot du rédacteur

Chers lecteurs, lectrices,

Ce premier bulletin d'information marque le démarrage officiel de la Bourse Régionale des Produits de Base. Dans ce premier bulletin vous trouverez un bref résumé de la cérémonie de lancement, mais également une présentation détaillée du fonctionnement de la Bourse ainsi que des avantages qu'elle apporte pour les différents acteurs de la filière agricole.

La création de la Bourse n'est sans doute pas une panacée pour lever toutes les contraintes au développement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest et qui ont pour noms : maîtrise de l'eau, régénération des sols, modernisation des équipements et création d'infrastructures rurales. Elle constitue cependant un instrument qui, en apportant plus de transparence et de concurrence, fera jouer au secteur agricole, son véritable rôle de levier de l'activité économique.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite une bonne lecture.



Sommaire

Démarrage officiel de la Bourse	p1
Présentation de la Bourse	p2
Les avantages de la Bourse	p3

Démarrage officiel de la BRPB

Le démarrage officiel des activités de la Bourse Régionale des Produits de Base a été marqué par une cérémonie de lancement le mercredi 23 novembre 2011 à la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar. Elle a été présidée par le Ministre du Commerce Monsieur Amadou Niang.

A cette occasion, de nombreuses personnalités des secteurs bancaire et agricole (associations de transformateurs, associations de producteurs) ont manifesté par leur présence, le vif intérêt qu'elles portent à la Bourse. Etaient également présents, le représentant du Gouverneur de la BCEAO, l'Ancien Président de la BCEAO, le Président de l'Association des consommateurs du Sénégal (Ascosen), et le président de la Chambre de Commerce et Dakar.

Après avoir soulevé les nombreux défis auxquels est confrontée l'agriculture sénégalaise, à savoir la libéralisation de ses circuits traditionnels de commercialisation et la concurrence accrue des produits agricoles importés, le Ministre du Commerce a souligné la pertinence de la création d'une bourse agricole pour le Sénégal et les pays de la sous-région.

Il a également souligné la nécessité urgente de la création des conditions favorisant l'accès des producteurs aux marchés et aux services financiers et marqué son engagement à apporter tout l'appui nécessaire afin de garantir l'accompagnement et la bonne marche de ce projet.



« La Bourse régionale des produits de base vient à point nommé d'autant plus qu'elle va permettre un meilleur contrôle de la qualité des produits et une plus grande sécurisation des productions grâce à un système d'entrepôt et de certification des produits et un accès aux informations sur les marchés, notamment les prix, l'offre et la demande grâce à son portail électronique dynamique »

Les différents points soulevés par Monsieur Mbaye Diop Sarr, Administrateur Général de la BRPB, ont fait l'objet de la ligne éditoriale de ce mois, à savoir la pertinence de la création d'une bourse agricole en Afrique de l'Ouest, son fonctionnement, ainsi que les avantages liés à son utilisation.



Qu'est ce qu'une bourse agricole ?

Il s'agit d'un marché centralisé où se négocient, non pas les produits physiques eux-mêmes, mais des contrats représentatifs de ces produits. Les prix sont déterminés au jour le jour en fonction de la confrontation des offres d'achat et de vente.

L'instauration des Bourses Agricoles remonte au 19ème siècle lorsque les producteurs et les transformateurs de céréales d'Amérique du Nord ont voulu stabiliser leurs relations commerciales en établissant, d'abord des ventes et achats à livraison différée puis en introduisant des normes pour les produits et des délais de livraison.

Sous leurs formes les plus évoluées ces Bourses ont servi à réguler en fonction des intérêts des négociants et industriels du Nord, l'exploitation des matières premières agricoles des pays du Sud : café, cacao, arachide, coton etc...

Dès lors il apparaît pertinent que les pays producteurs eux-mêmes puissent recourir aux mêmes mécanismes de gestion des marchés agricoles pour favoriser le développement de l'agriculture et de l'agro-industrie.

Présentation de la BRPB

La Bourse Régionale des Produits de Base est une institution privée dont les activités sont à caractère régional et couvrent l'espace économique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Elle offre ses services pour faciliter les opérations d'achat et de vente à l'ensemble des opérateurs économiques de l'Union. Dans le cadre de ses activités, la Bourse anime deux types de marchés : Un marché des produits physiques et plus tard, un marché à terme.

Le marché des produits physiques repose sur un portail d'échange, entre vendeurs et acheteurs qui se retrouvent sur une plateforme sécurisé pour effectuer des transactions en temps réel. Les vendeurs doivent avoir au préalable stocké leurs produits chez un entrepositaire agréé qui leur délivre un certificat d'entrepôt attestant des spécifications du produit : qualité, poids, date et lieu de stockage.

Les acheteurs doivent également être agréés en fonction de critères techniques, financiers, et de bonne gouvernance. Toute offre d'achat doit être précédée d'un dépôt de 10% de la valeur de ses intentions d'achat ; ce dépôt effectué dans un compte spécial ouvert par la Bourse, sert à garantir le sérieux de l'offre d'achat.

Les entrepositaires doivent disposer d'un entrepôt répondant aux critères techniques de bonne conservation des produits, fixés par la Bourse, (humidité, propreté, ventilation, etc.). Ils doivent également avoir une surface financière suffisante (capital minimum) ou une garantie bancaire ; Souscrire une assurance valide pour l'entrepôt et les produits entreposés. Ils sont mis en concurrence afin de permettre au vendeur-dépositaire de bénéficier des prix d'entreposage à la tonne les plus avantageux.

Le certificat d'entrepôt est délivré par l'entrepositaire sur la base d'une certification SGS (qualité et poids). Il constitue l'élément central du mécanisme. C'est un titre négociable, transférable et accepté en nantissement par les banques partenaires de la bourse.

Le certificat d'entrepôt est le support de toute offre de vente effectuée sur la plateforme. Cette offre peut être soumise par le vendeur-dépositaire. Il peut cependant donner mandat à l'entrepositaire ou à la banque (tiers détenteur) d'opérer en son nom, en précisant son prix de réserve.

Lorsqu'un contrat est conclu le règlement doit intervenir dans les 72h dans un compte spécial ouvert au nom de la bourse. Celle-ci rembourse l'avance faite par la banque, paie les frais d'entreposage et verse le reliquat au vendeur.

Actualités de la bourse

Démarrage de la campagne de promotion et de formation

Les séances de formation ont lieu les mercredis et jeudis dans les locaux de la BRPB.

Pour bénéficier d'une formation, veuillez nous contacter sur notre site internet www.brpb.org



Pourquoi créer une bourse agricole ?

Au cours des deux dernières décennies, le secteur agricole de la plupart des pays en développement a connu des mutations profondes en réponse à la libéralisation des structures économiques et de la mondialisation des marchés. La conséquence directe de cette évolution s'est traduite pour les producteurs par la difficulté d'accès au marché et la disparition des services auxiliaires. L'organisation d'un marché local, régional et international par la mise en place d'une bourse agricole est donc de première nécessité, d'autant plus que le secteur agricole en Afrique de l'Ouest emploie 70% de la population active.

En Afrique du Sud, la bourse de Johannesburg a ouvert un département dédié à l'agriculture dont le fonctionnement a été sans doute facilité par l'existence de grandes exploitations agricoles.

Le lancement réussi en 2008 de la Bourse des matières premières en Ethiopie, l'« Ethiopia Commodity Exchange », illustre à lui seul les avantages d'un marché organisé ainsi que la faisabilité du projet. En effet, la Bourse d'Addis-Abeba a permis le développement d'un marché intérieur de céréales, une meilleure commercialisation des denrées alimentaires à travers le pays, la hausse des normes de qualité et l'émergence de nouveaux acteurs dans la filière agricole, telles que les coopératives commerciales et les sociétés de courtage qui peuvent devenir une source importante d'emploi pour les jeunes diplômés.

Les avantages de la Bourse

Pour les producteurs

Maîtrise du prix de vente

Le producteur choisit lui-même son prix de vente. Cela lui permet de couvrir ses coûts de production et de dégager une marge suffisante pour développer son activité (modernisation, achat de matériels agricoles, etc.). En outre, grâce au stockage, il peut maîtriser son prix de vente en décidant de conserver son produit jusqu'à ce que le contexte soit plus avantageux (offre faible sur le marché).

Réduction des pertes

A travers le stockage de son produit, le producteur est assuré que sa production sera conservée dans l'état sur une période de douze mois;

Accès aux services financiers

Le producteur a la possibilité, sous réserve d'acceptation de son dossier par les banques, de mettre en nantissement son certificat d'entrepôt. Cela lui permet d'avoir un crédit à concurrence de 70% de la valeur estimée du stock décrit par le certificat d'entrepôt.

Accès au marché

La Bourse est un marché où sont confrontées des offres d'achat et de vente. En mettant en vente son produit sur la plateforme, le producteur est garanti que son offre aura une large visibilité auprès des acheteurs ; A travers la Bourse, le producteur a également accès à toutes les informations du marché (les prix, l'offre et la demande).

Pour les acheteurs

Information sur la disponibilité nationale des produits

A travers la plateforme de vente, l'acheteur peut consulter la disponibilité des produits au niveau national, ainsi que les prix en cours.

Garantie sur la qualité

En effectuant son achat sur la Bourse, l'acheteur est garanti de la qualité des produits vendus. Il a une visibilité sur les caractéristiques du produit mis en vente.

Pour les banques

Crédits sécurisés

Les banques sont assurées de la sécurisation des crédits effectués. Les crédits portent sur des produits certifiés et stockés en entrepôt. Le remboursement est directement effectué par la Bourse lorsque le produit entreposé est vendu.